

SOIRANS

N°38 Avril/Mai/Juin 2017

INFO



LA LETTRE DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans ce bulletin, une large place est réservée à la présentation des finances communales : bilan de l'année 2016 (compte administratif) et prévisions 2017 (budget primitif).

Le budget 2017 a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, dans la continuité de 2016. Quant aux investissements nous sommes prudents, nous privilégions ce qui est indispensable (véhicule technique, tondeuse), ce qui améliore notre cadre de vie et notre environnement (amélioration de l'éclairage public, travaux sylvicoles), ce qui prépare notre avenir (étude en vue de l'aménagement de la place publique devant la Mairie et de l'amélioration de la sécurité Grande rue). Il inclut également les résultats du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et prend en charge les actions sociales.

Le budget a été équilibré sans augmenter les taux communaux des impôts locaux (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti, contribution foncière des entreprises, pour la 13ème année consécutive et cela malgré la diminution des dotations et subventions.

Concernant la gestion des écoles, le SIVOS a engagé un programme de sécurisation des écoles : fermeture de l'accès à l'école maternelle par des grilles et un portail au niveau du parvis de la Mairie ; pose de films translucides, occultant la vue, sur les baies vitrées ; installation dans toutes les écoles d'alarmes spécifiques « intrusion », communicantes entre les classes. Malheureusement en ce qui concerne les écoles, compte tenu des baisses d'effectifs, une classe maternelle sera fermée à la rentrée de septembre ; les enfants de 3 à 5 ans seront donc scolarisés dans 2 classes.

Depuis février les nouvelles armoires internet, alimentées par la fibre, installées et financées par Orange, sont en service. A l'exception de l'opérateur Orange, le service n'est malheureusement pas encore le même pour tous. Il a même parfois diminué par rapport à ce qu'il était auparavant. Orange a assuré à la Commune avoir tout prévu pour les autres opérateurs. Ceux-ci ne jouent-ils pas complètement le jeu qu'il faudrait ? Y-a-t-il des problèmes de rentabilité pour ces opérateurs ? Les démarches se poursuivent pour aboutir à un service équitable pour tous.

Depuis un mois, nous sommes dessaisis de l'instruction des dossiers de demande de carte d'identité. Désormais, il faut prendre rendez-vous à la Mairie d'Auxonne pour finaliser son dossier, qui doit être enregistré sur un portail internet. Le secrétariat de Mairie peut bien sûr vous accompagner dans vos démarches.

Les élections vont encore se succéder : 7 mai, 11 juin et 18 juin. Le vote est un droit, c'est aussi un devoir civique, alors allez voter !

Je rappelle enfin, que le respect du voisinage est indispensable au bien-être dans notre village :

- Pour les véhicules motorisés (voitures, motos, scooter, ...), appliquer la réglementation obligatoire de bonne conduite dans toutes les rues et redoubler de prudence dans les zones proches des espaces de jeux, accès interdit sur les liaisons piétonnes,

- Pour les jeunes qui se rassemblent en soirée, attention aux nuisances sonores et merci de toujours respecter le voisinage, même avant 22 h,

- Pour l'environnement au quotidien : feux interdits sur les chantiers et aux abords des habitations, pas de bruit de bricolage en soirée et le dimanche après-midi, prendre toutes les précautions pour ne pas laisser de crottes de chien sur les trottoirs et espaces verts utilisés par les enfants.

Le printemps est là, je vous souhaite de profiter des belles et grandes journées à venir.

Jean-Paul VADOT
Maire de Soirans

8 MAI 2017

Le 72^{ème} anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945 sera commémoré par une cérémonie au Monument aux Morts le

LUNDI 8 MAI à 11 h 30.

La population est invitée à se joindre à l'hommage du Conseil Municipal.

La cérémonie sera suivie d'un Vin d'Honneur en Mairie.



Dans ce numéro

- Compte rendu du conseil	P. 2
- Budgets	P. 3
- SIVOS	P. 4
- Sculpture	P. 4
- Salle Georges Brassens	P. 4

Une date à retenir : 20 Mai 20 h 30

Le Foyer Rural vous attend *très nombreux* pour la

34^{ème} Soirée Cabaret ...

Ambiance garantie : théâtre, danses, chants ... Buvette ...

Un évènement à ne pas manquer !!!

A venir : Troc et puces le 2 juillet

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Janvier à Avril 2017

Le Conseil municipal :

- **A autorisé** Monsieur le Maire à signer toute convention avec le Président du Conseil départemental de la Côte d'Or (Médiathèque CO) pour le prêt de matériel d'exposition et de documents destinés à la Bibliothèque,

- **A décidé** de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel communal en adhérant au Centre National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1er janvier 2017,

- **S'est opposé** au transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » (PLU) à la Communauté de Communes.

- **A désigné**, en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires suivants : Bouju Bernard (S.C.I. de l'Arnison), Légiot Jean-Paul et Méline Maurice de Soirans, Lenzwa Christian de Pluvet,

- **A décidé**, par dérogation, que la concession du cimetière communal n° 163 est perpétuelle,

- **A approuvé** les tarifs de location de la salle Georges Brassens à compter du 1er mars 2017 : 120 € par week-end (ou 2 jours), frais d'électricité compris + frais de chauffage / eau chaude : 1 € par m3 de gaz consommé ; dépôt de garantie = 460 €.

- **A approuvé** le nouveau règlement intérieur de la salle Georges Brassens, tenant compte de la situation de la salle au plein milieu du village et fixant le respect des riverains et leur droit au calme comme des priorités, excluant notamment toute soirée type « discothèque »,

- **A approuvé** les modifications statutaires du Syndicat Intercommunal de l'Energie de Côte d'Or (SICECO) liées au nouveau périmètre du Syndicat et à l'adhésion des Communautés de communes,

- **A approuvé** le projet d'avenant n° 2 à la convention signée entre la Commune de Soirans et le SIVOS en 2008, fixant les nouvelles conditions de mise à disposition de personnel par la Commune de Soirans (transfert d'un agent, ajustement du temps de travail), à compter du 1er janvier 2017,

- **A approuvé** des travaux d'éclairage public qui seront réalisés par le SICECO : rénovation de l'éclairage public rue Nationale, notamment l'installation de nouveaux luminaires à leds permettant d'optimiser l'éclairage et de faire des économies et a validé le plan de financement ; le coût total s'élevant à 19 305 € et la contribution de la Commune étant évaluée à 8 159 € compte tenu des subventions,

- **A validé** les nouvelles dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint, liées au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 relatif à la rémunération des personnels collectivités territoriales,

- **A revalorisé** la rémunération de l'agent non titulaire permanent exerçant les fonctions d'Adjoint administratif chargé du Secrétariat de Mairie, à compter du 1er mai 2017,

- **A approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2016 :**

BUDGET CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Recettes de fonctionnement : 130,50 €

Excédent de fonctionnement reporté (2015) : 1 416,70 €

Excédent d'investissement reporté (2015) : 1 381,19 €

Excédent global en fin d'exercice : 2 928,39 €

Compte tenu de la suppression du CCAS au 31 décembre 2016, les résultats sont reportés au Budget Primitif communal 2017 (budget principal).

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement : 328 671,32 €

Recettes de fonctionnement : 402 971,61 €

Dépenses d'investissement 372 425,31 €

Recettes d'investissement : 314 615,30 €

Excédent d'investissement reporté (2015) : 13 016,19 €

Excédent global en fin d'exercice : 29 506,47 €

BUDGET ANNEXE LE MEIX DE LA CURE

Dépenses de fonctionnement : 23 496,66 €

Recettes de fonctionnement : 33 504,00 €

Excédent de fonctionnement reporté (2015) : 28 973,74 €

Dépenses d'investissement 18 546,23 €

Déficit d'investissement reporté (2015) : 17 966,86 €

Recettes d'investissement : 17 966,86 €

Excédent global en fin d'exercice : 20 434,85 €

BUDGET ANNEXE GESTION FORESTIERE

Dépenses de fonctionnement : 78 407,00 €

Recettes de fonctionnement : 42 730,00 €

Excédent de fonctionnement reporté (2015) : 183 333,86 €

Dépenses d'investissement 54 097,09 €

Déficit d'investissement reporté (2015) : 25 008,13 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 19 450,00 €

Recettes d'investissement : 54 254,19 €

Excédent global en fin d'exercice : 122 805,83 €

- **A voté** les taux d'imposition de 2017 des taxes directes locales, sans augmentation par rapport à 2016, pour un produit attendu de 148 917 € : Taxe d'Habitation : 13.54 % ; Taxe Foncière Bâti : 12.21 % ; Taxe Foncière Non Bâti : 28.87 % ; Cotisation Foncière des Entreprises : 16.17 % et a pris acte des montants prévisionnels de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, soit 6 925 €, de l'IFER l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, soit 5 533 € et du prélèvement du Fonds National de Garantie de Ressources qui s'élève à 33 274 €,

- **A approuvé le Budget Primitif 2017 :**

BUDGET PRINCIPAL

➤ section de fonctionnement équilibrée à 361 625,00 €

➤ section d'investissement équilibrée à 123 746,00 € : travaux d'éclairage public, étude voirie, véhicule technique, tondeuse, terrain et remboursement d'emprunts.

BUDGET ANNEXE LE MEIX DE LA CURE

➤ section de fonctionnement équilibrée à 53 765,00 €

➤ section d'investissement équilibrée à 40 367,00 € (remboursement d'emprunt pour la construction des logements, divers)

BUDGET ANNEXE GESTION FORESTIERE

➤ section de fonctionnement en suréquilibre de 55 318,00 € : dépenses = 64 038,00 € ; recettes = 119 356,00 €

➤ section d'investissement équilibrée à 91 925,00 € (travaux sylvicoles, remboursement d'emprunts pour acquisition de forêt et divers)

- **A décidé** d'allouer les subventions suivantes, aux associations fréquentées par des jeunes de Soirans, d'un montant total de 510 € : Foyer Rural de Soirans : 300 €, Centre de Formation des Apprentis du CFA de la Noue à Longvic : 30 €, Association Interconsulaire de Formation gestionnaire du Centre de Formation Interprofessionnel d'Apprentis 89 à Auxerre : 30 €, Union Sportive de Genlis (Rugby) : 60 €, Association Genlisienne de Basket Ball (AGBB) : 90 €,

- **A approuvé** le programme de travaux forestiers 2017, concernant les parcelles n° 8 et 10 (travaux subventionnés) : cloisonnements sylvicoles, dégagement manuel de plantation (5 340,00 € HT) et les parcelles n° 3 et 11 (travaux subventionnables) : travaux préalables à la plantation et à la régénération, fourniture et mise en place de plants (15 140,00 € HT), soit un montant estimatif total de 20 480,00 € HT,

- **A approuvé** un vœu relatif au maintien de la gratuité des transports scolaires pour les familles de Côte-d'Or, suite au transfert de la compétence au Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté à compter du 1er septembre 2017, et de garantir le niveau de service que le Département de la Côte-d'Or a toujours assuré à ses habitants,

- **A établi** les gardes du bureau de vote pour les élections présidentielles.

LES FINANCES COMMUNALES

La gestion financière de la Commune se répartit dans trois budgets (budget principal et 2 budgets annexes) :

- **Le budget principal** comprend les charges de personnel, les travaux d'entretien, les frais de gestion générale et de fonctionnement, les charges intercommunales, les équipements et les travaux de bâtiment, de voirie et de réseaux ; ces dépenses sont financées par des recettes provenant des biens de la Commune (locations, mise à disposition), des dotations de l'Etat, des subventions, de la fiscalité, de taxes et de compensations diverses.

Les Ecoles sont gérées par le SIVOS, grâce à des contributions

communales et les accueils périscolaires et de loisirs et la restauration scolaire sont gérés en pleine autonomie par la Communauté de Communes CAP Val-de-Saône. Les deux structures bénéficient de personnel mis à disposition par la Commune, allégeant ainsi certaines charges communales.

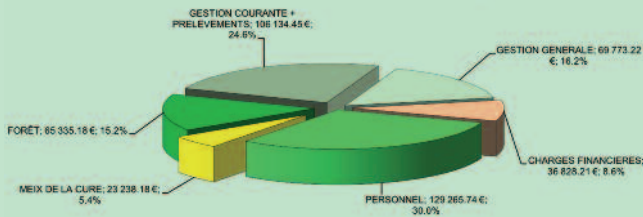
- **le budget annexe « Le Meix de la Cure »** gère notamment la location des logements communaux pavillonnaires, les travaux d'entretien et le remboursement des emprunts liés à leur construction,

- **le budget annexe « Forêt »** gère les travaux sylvicoles, les ventes de bois et le remboursement des emprunts liés à l'acquisition de forêt.

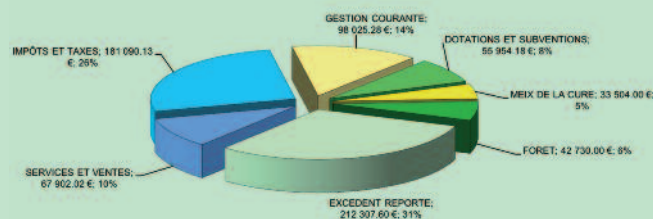
COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Au total, en 2016, les 3 budgets représentent **910 618,60 €** de dépenses réelles cumulées pour un total de recettes réelles cumulées de **1 077 979,88 €**, soit un excédent global réel cumulé de **167 361,28 €**. En ce qui concerne les investissements, ont été pris en compte les travaux de dissimulation des réseaux de la rue du Canal, des travaux d'accessibilité (salle de la Verpillière, église), des travaux d'assainissement autour de l'église, des achats de terrain, des travaux de conversion forestière et les remboursements d'emprunts (dont un prêt relais).

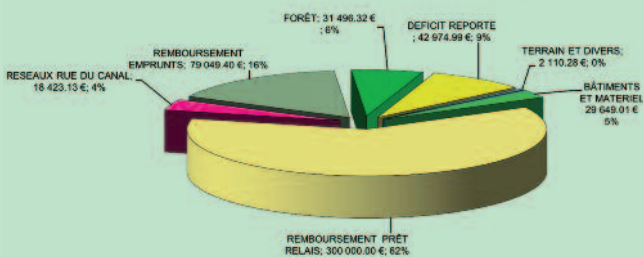
CA 2016 FONCTIONNEMENT / DEPENSES = 430 574,98 €



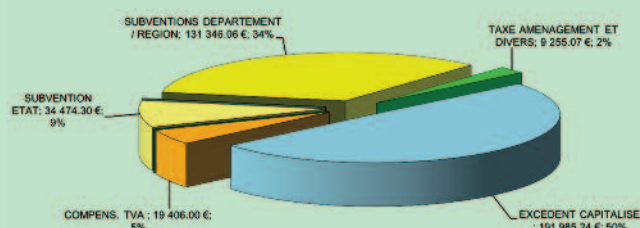
CA 2016 FONCTIONNEMENT / RECETTES = 691 513,21 €



CA 2016 INVESTISSEMENT / DEPENSES = 480 043,62 €



CA 2016 INVESTISSEMENT / RECETTES = 386 466,67 €



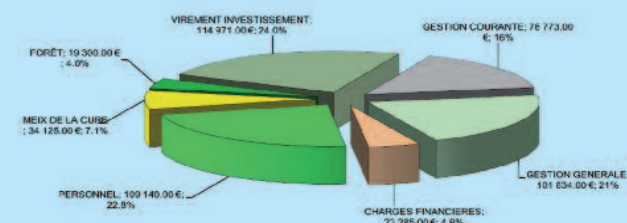
BUDGET PRIMITIF 2017

En 2017 les investissements restent limités : acquisition d'un véhicule technique et d'une tondeuse, travaux d'amélioration de l'éclairage public rue Nationale, travaux d'entretien et d'amélioration dans les bâtiments communaux, étude d'aménagement de la place du Meix de la Cure et de la Grande rue, travaux sylvicoles, terrain et remboursement du capital des emprunts, ...

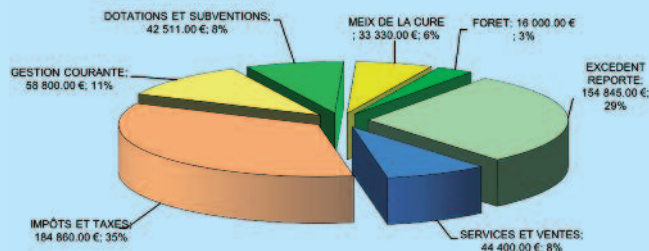
En 2017, les trois budgets cumulés représentent un chiffre d'affaire global de **790 784,00 €**, comprenant **735 466,00 €** de dépenses et une provision de **55 318,00 €**. L'équilibre financier est obtenu grâce aux subventions, aux dotations de l'Etat, aux compensations (TVA notamment), à la taxe d'aménagement, aux ventes de bois, aux loyers et aux recettes fiscales provenant des impôts locaux - taxes foncières (bâti et non bâti), taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises, cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises et les réseaux. Cette année encore – et cela depuis 2005 -, malgré les réformes et la diminution des aides publiques, les taux de la fiscalité ne sont pas augmentés.

Le Budget 2017 reprend également les résultats du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dissous le 31 décembre 2016. Les actions sociales sont désormais portées directement par le Budget principal.

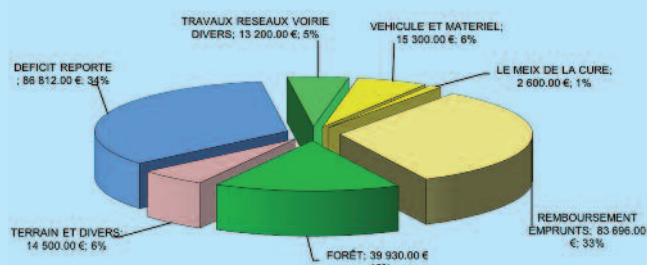
BP 2017 FONCTIONNEMENT / DEPENSES = 479 428,00 €



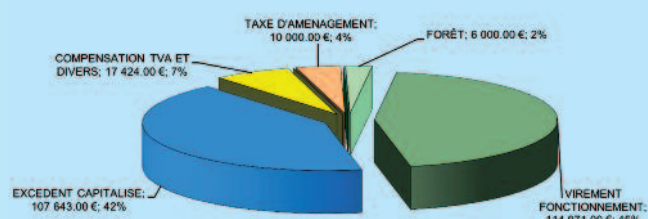
BP 2017 FONCTIONNEMENT / RECETTES = 534 746,00 €



BP 2017 INVESTISSEMENT / DEPENSES = 256 038,00 €



BP 2017 INVESTISSEMENT / RECETTES = 256 038,00 €



GESTION DES ECOLES par le SIVOS

- Section de Fonctionnement, équilibrée à **174 764,00 €**
- Section d'investissement, équilibrée à **35 559,00 €**
- Total Budget Primitif, équilibré à **210 323,00 €**.

La participation globale des Communes de Pluvet, Soirans et Tréclun s'élève à **131 880,00 €**, soit environ **830 €** par enfant scolarisé.



Pour info : KERMESSE DES ECOLES à TRECLUN le SAMEDI 24 JUIN 2016.

DES LOUTRES RUE D'ÉMERAUDE



Le tronc du cèdre qui se trouvait sur la petite place rue des Planches a été utilisé pour réaliser une sculpture monumentale d'une famille de loutres. C'est *Adrien Meneau*, sculpteur sur bois, venu d'Alsace, qui a réalisé cette œuvre magnifique. La sculpture a pris sa place dans la décoration d'un massif floral et paysagé du lotissement les Jardins d'Oz où chacun pourra l'admirer. Les enfants des écoles ont pu rencontrer le sculpteur et assister à une partie de cette réalisation. Les aménagements de valorisation paysagère en cours dans le lotissement constituent le support pratique d'une formation, encadrée par un architecte paysagiste, *Marc Thomson*, à laquelle participent des employés « espaces verts » de différentes communes du Département. La formation se déroule une journée par mois jusqu'en octobre. Nos agents communaux sont associés ; *Johnny Bas* participe à la formation et *Gérald Tournier* aide techniquement à la réalisation des aménagements avec *Bernard Bouju*, 1er Adjoint.

LOCATION DE LA SALLE GEORGES BRASSENS



Un nouveau règlement intérieur de la salle Georges Brassens (salle des fêtes) a été approuvé par le Conseil municipal le 16 février 2017, avec application au 1er mars 2017 après dépôt au service du contrôle de la légalité (Préfecture). Ont été précisés les points suivants :

- Les samedi, dimanche et jours fériés, la salle peut être mise à la disposition des particuliers (location) pour l'organisation de repas de famille, à l'exclusion de toute soirée de type « discothèque »,
- Toute demande d'utilisation doit être faite par écrit, 10 jours à l'avance au moins, comporter le motif d'utilisation, les jours et heures d'utilisation, ainsi que le nom, l'adresse et le téléphone du ou des responsables. **Les responsables doivent être majeurs et en possession d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.**
- La location est réservée aux habitants de la Commune. Le montant de la location est fixé à cent vingt euros (120 €), frais d'électricité compris, pour un week-end (2 jours maximum). Les frais de consommation de gaz (chauffage, eau chaude) sont fixés à 1 € par m3. La caution reste fixée à 460 €. Elle pourra être conservée pour dégradation ou pour non-respect d'un ou plusieurs points du règlement.
- **Toute sonorisation type discothèque est interdite. La diffusion d'une musique d'ambiance est autorisée à condition de ne pas gêner les voisins (le décret du 31 août 2006 du Code de la santé publique stipule : "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, ..."). La musique doit être arrêtée à 1 heure du matin. Si les règles et obligations concernant le bruit, ne sont pas respectées, toute nouvelle demande de location effectuée par le locataire concerné sera refusée.**

Toutes les informations de la Commune, d'un simple clic ! Informations générales, informations pratiques, vie scolaire, ... N'hésitez pas à « naviguer » ...

www.mairie-soirans.fr



Bienvenue sur le site de la Commune de Soirans

Secrétariat de Mairie: Mercredi 16 h 30 - 18 h 30 / Samedi 9 h 30 - 11 h 30 Tél. 03 80 39 43 58 - Fax. 03 80 39 04 96

Mail : mairie.soirans@wanadoo.fr - Site : www.mairie-soirans.fr

Bibliothèque: Mardi 16 h 30 - 19 h / Samedi 10 h - 11 h 30 Tél. 03 80 39 43 58 - Fax. 03 80 39 04 96

Mail : bibliotheque.soirans@wanadoo.fr

Centre de Loisirs:

Ouverture semaines scolaires :

Lundi, Mardi, Mercredi matin, Jeudi, Vendredi 7 h 15 - 8 h 40 / 11 h 50 (12 h Vendredi)- 13 h 30 / 16 h 20 - 18 h 45 -

NAP : Vendredi 13 h 30 - 16 h 20

Ouverture loisirs :

Mercredi 12 - 18 h 30 / Vacances 7 h 30-18 h 30

Tél. 03 80 27 03 20 (Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val de Saône) / Fax. 03 80 27 03 21 Mail: contact@ccavds.fr

Déchèteries: Tél 06 70 77 45 63

PONT Chemin de la Tille	Mercredi et Vendredi	14 h à 17 h 45 (16 h 45 d'Octobre à Mars)
21130 PONT	Mardi et Samedi	8 h 30 à 11 h 45
ATHÉE Route de Magny	Mercredi et Vendredi	8 h 30 à 11 h 45
21130 ATHÉE	Mardi et Samedi	14 h à 17 h 45 (16 h 45 d'Octobre à Mars)